



## V. Les hommes

### 4. Les professions liées aux marchandises

**Le chargeur** est le propriétaire d'une marchandise. La plupart des opérations liées aux navires et aux marchandises sont organisées dans les bureaux du consignataire et du transitaire.

**Le transitaire et le commissionnaire de transport** sont notamment responsable de l'acheminement de la marchandise de son lieu de production à son lieu de destination, des délais et des opérations de dédouanement. Il arrive que le chargeur soit également transitaire.

**Le manutentionnaire** organise l'embarquement ou le débarquement des marchandises. Il loue au port des engins de manutention conduits soit par des **grutiers** et des **portiqueurs** du Port Autonome de Rouen (terminaux publics) soit par du personnel privé (terminaux industriels privés). Les **dockers** chargent et déchargent les marchandises qui sont ensuite stockées dans des hangars, des entrepôts ou sur des terre-pleins.

**Les transporteurs** assurent le pré ou le post-acheminement des marchandises par camions, trains, péniches ou barges.

D'autres **professionnels** peuvent être amenés à intervenir dans :

- les sociétés de groupage, dégroupage, d'entreposage ou de distribution
- les sociétés de réparation, location, maintenance de conteneurs
- les sociétés de contrôle, d'analyse d'échantillons, de surveillance
- les services offerts à terre pour les passagers

**Au niveau administratif, citons :**

- les affaires maritimes
- les douanes qui contrôlent et vérifient les marchandises ainsi que les documents qui les accompagnent et perçoivent les taxes portuaires
- les services vétérinaires et phytosanitaires
- etc...